

ON S'ABONNE :
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, directeur,
ou en lui adressant un mandat
sur le poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
Abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES. 25 centimes la ligne

RECLAMES. 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Départ des Correspondances

SERVICE DES POSTES.

Arrivée des Correspondances

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉSIGNATION DES ROUTES, Clôture des chargements, Dernière levée (halte), DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Courriers, Distribution en ville.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 12 Octobre 1864.

BULLETIN

Le Moniteur a publié la convention du 15 septembre. Il n'y a rien de changé dans le résumé que nous avons déjà donné : L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du St-Père, et à repousser toute attaque extérieure.

Et qu'on ne dise pas, écrit M. Havas, que ces moyens soient éphémères, ou que la France les stipule sans avoir la ferme volonté de les rendre efficaces. La nouvelle dépêche de M. Drouyn de Lhuys, adressée à M. le baron de Malaret, et que le Moniteur reproduit à la suite du texte de la convention, achève de lever tous les doutes.

de noblesse, la sincérité de la convention : « J'espère, dit M. Drouyn de Lhuys, que la cour de Rome appréciera nos motifs et les garanties que nous avons stipulées dans son intérêt.

On ne formule pas ainsi un aussi chaleureux appel, avec l'intention de fausser une situation qu'on s'est toujours appliqué à maintenir franche et honnête.

Plusieurs projets sont mis en avant à l'égard de la formation d'une armée romaine. On parle surtout de la combinaison proposée il y a plusieurs années par le comte Colorado, grand maître de l'ordre de Malte.

Garibaldi n'accepte pas aussi facilement qu'on l'aurait cru d'abord le changement de capitale. Des députés napolitains et siciliens seraient dans l'intention de substituer Naples à Florence comme future capitale de l'Italie.

On mande de Rome que l'information judiciaire se poursuit contre les individus arrêtés dans « la manifestation » du 29 septembre. Voilà bien de la sévérité, si, comme l'ont affirmé les feuilles unitaristes, ces braves gens se sont bornés à crier : Vive Napoléon III! Vive Pie IX! Vive l'Italie!

encadrements pompeux, elle est l'image fidèle de la candide fille du peuple, modeste et timide, cachant des trésors de grâce et d'innocence sous sa robe d'indienne et son châle étriqué.

Cette collection est, en effet, dédiée au peuple, par la maison Hachette. Intitulée Littérature populaire, sa mission est de vulgariser, parmi les classes laborieuses, les chefs-d'œuvre des plus grands écrivains.

Parmi ces ouvrages à 1 fr., nous avons choisi celui qui pouvait avoir, pour nos lecteurs, le plus vif intérêt. C'est le récit d'un drame émouvant qui se passait au sein même du Quercy, il y a quelques années. Il est dû à la plume exercée de M. L. Goudall, et porte pour titre : Le Martyr des Chaumelles.

A un quart de lieue de Flaungnac, sur la petite

La conférence de Vienne s'est réunie le 8 octobre. D'après la Presse, les Danois se montreraient résignés et on ne douterait plus dans les cercles compétents de la prochaine conclusion de la paix.

Le parti progressiste, en Espagne, renonce à son système d'abstention. Une dépêche de Madrid annonce qu'il est dans l'intention de prendre part aux prochaines élections.

Les journaux de Madrid font pressentir une reprise d'hostilités entre l'Espagne et le Pérou. Il paraîtrait que le plan de campagne et le chiffre des forces à envoyer dans le Pacifique aurait été arrêté dans un conseil des ministres.

La crise monétaire persiste à Londres, et elle se déclare en Allemagne avec une certaine intensité. On parle d'une prochaine augmentation du taux des escomptes de la banque de France.

Les nouvelles de l'Algérie sont satisfaisantes. On écrit d'Athènes qu'une discussion très-importante vient d'avoir lieu à l'assemblée nationale, sur l'article 22 de la nouvelle constitution ainsi conçu :

« Le pouvoir législatif est exercé par le Roi, la Chambre législative et le Sénat. »

M. Diamantapoulos a pris la parole, pour attaquer, de la manière la plus violente, l'institution du Sénat.

« Le Sénat, a-t-il dit, n'est qu'un foyer de corruption; il est en opposition avec les mœurs de la nation grecque et inconciliable avec toute notre organisation sociale. »

Ce langage a été couvert par les applaudissements de la chambre et des galeries. De tous côtés on n'entendait qu'un cri : Une Chambre, une seule Chambre! — M. Zaimis et le ministre Communduros ont fait des efforts désespérés pour prouver l'utilité d'une deuxième chambre. Leur voix n'a pas été écoutée.

Les esprits réfléchis se demandent si la constitution, qui est sur le point d'être votée, est bien appropriée aux qualités et aux besoins de la nation grecque.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

propriété des Chaumelles s'élevait jadis la maisonnette du père Ambrosi. Reluisant à l'intérieur par les soins diligents de la mère Catherine, elle se ressentait du bien-être qui, chaque jour, entraînait à la ferme. Blanchot était infatigable au travail; il creusait des sillons sans relâche et ses prés étaient les mieux soignés et les plus verdoyants de la contrée.

C'est qu'il avait une fille le père Ambroise, et qu'il songeait sans cesse à la bien établir : La Mélie, si choyée de ses parents, et qui devait se montrer si ingrate!

— L'heure du malheur et des désillusions est sonnée. Lefils du maire, Justin Daubasse, a nettement, contre le gré de son père, refusé la main de Mélie, et celle-ci a été mariée à Bardoc, paysan riche, mais borgne et méchant cœur. La vieille Catherine est morte, et Ambroise, le roi des laboureurs, vient d'être cloué sur son lit par une attaque de paralysie.

Bientôt un affreux désordre règne à la ferme, les champs négligés perdent leur riante apparence. Malpropreté à la maison; pas une chaise, pas une table, pas un carreau qui ne porte des traces de la brutalité du genre pervers.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Milan, 40 octobre.

Un banquet a été offert ici à M. Pepoli. M. Pepoli a porté un toast à la ville de Turin. Parlant du traité du 15 septembre, il a dit que cet acte était non-seulement un bienfait pour l'Italie, mais encore un triomphe du progrès et de la civilisation.

New-York, 4er octobre.

Des forces confédérées considérables ont envahi le Missouri.

En Géorgie, les confédérés font des démonstrations sur les derrières de l'armée de Sherman.

Les opérations sur la rive septentrionale du James River ont réussi. Shéridan continue d'avancer.

On annonce les modifications suivantes dans notre corps diplomatique : M. Benedetti est nommé ambassadeur à Berlin; M. le baron de Talleyrand, ambassadeur à Saint-Petersbourg et M. le baron Mercier, ambassadeur à Madrid.

Le Moniteur de l'Algérie nous apporte les nouvelles suivantes :

« Alger, le 4 octobre 1864.

La colonne Lacroix a battu, le 30 septembre, à Teniet-Errib, et le 2 octobre, à Dermel, les révoltés des Ouled-Nayls du cercle de Bou-Saada, les Ouled-Madhi dissidents et les contingents du Sud de la subdivision d'Aumale.

Les pertes de l'ennemi sont évaluées à 150 tués et 200 blessés; 44 cadavres ont été abandonnés sur le terrain du combat.

Le général Jusuf a dû arriver le 3 octobre à Djelfa.

Dans la province d'Oran, Si Lala, oncle de Si Mohammed ben Hamza, à la tête de

Et ce qui est pis, Mélie la fille dénaturée, refuse à son vieux père son pain et ses soins.

Mais un ange veille au milieu de cet horrible enfer; un lys a poussé sur ce cloaque immonde, c'est Lucette, la pauvre mendiant, que la mère Catherine recueillit un jour que, pleurant de faim et de froid, elle était venue frapper timidement à la ferme. — Adorable d'abnégation, elle se voue au service du vieil infirme. On lui refuse la nourriture, c'est elle qui le nourrira par son travail. On la rudoie, on la frappe, la pauvre fille cache ses larmes pour ne pas attrister le vieillard; elle aime Daubasse, Daubasse l'aime, elle sacrifiera son amour, elle restera fille, parce que Bardoc promet, à cette condition, d'être moins cruel envers son beau-père. Jour et nuit Lucette pleure seule au chevet du père Ambroise qu'une crise terrible a réduit à la dernière extrémité.

Cependant les habitants de Flaungnac se sont indignés de l'infâme conduite des époux Bardoc, et la justice, informée, se transporte aux Chaumelles pour procéder à leur arrestation. Bardoc parvient à s'échapper des mains des gendarmes, et le voilà, fou de colère,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 12 octobre 1864.

INCESSAMMENT LE JOURNAL DU LOT PUBLIERA CÉSARI BORNÉO Roman historique touchant à l'histoire du Quercy.

LE MARTYR DES CHAUMELLES(*) Par L. GOUDALL

Nous étions, ces jours derniers, dans le magasin de notre excellent libraire, M. Calmette, et ce qui nous frappait surtout, au milieu de tous ces produits de l'intelligence, c'était une petite collection des meilleurs ouvrages de notre littérature. Toute simple, propre sous sa couverture verte, sans titres apparents ni

(*) Paris, librairie Hachette. — Cahors, librairie Calmette.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 1864 M. Salbant (Jean-Louis-François) a été nommé maire de la commune d'Anglars-Juillac, en remplacement de M. Bonafous-Murat, décédé.

Le 9 du courant, le nommé Cassagne (Julien), maçon, a été renversé par une voiture, conduite par le sieur M... Dans sa chute, Cassagne a eu l'épaule droite démise.

On nous écrit de Puy-l'Évêque, le 10 oct. : Monsieur.

J'ai l'honneur de vous adresser un résumé de notre concours agricole cantonal; je dois ajouter à ce document le compte-rendu du concours de labourage qui a eu lieu le 3 octobre. Quarante-quatre laboureurs se sont présentés, parmi lesquels figurent quelques riches propriétaires qui n'avaient pas pour but de disputer une récompense, mais seulement de stimuler le zèle des concurrents.

La distribution des primes a eu lieu hier, dimanche, au milieu d'une affluence prodigieuse de spectateurs, accourus non seulement des communes du canton, mais encore des cantons voisins : le canton de Fumel surtout nous a fourni un gros contingent.

Cette foule ne se distinguait pas seulement par le nombre, mais plutôt par la qualité de ceux qui la constituaient; tous les riches propriétaires et bourgeois semblaient s'être donné rendez-vous pour cette solennité agricole, qui a été présidée par M. le Préfet, assisté de M. le Comte Murat; le Juge de paix, le Maire et le Curé de Puy-l'Évêque siégeaient à côté d'eux. Il a été distribué quarante-deux primes.

Le Concours de labourage nous a donné quarante-quatre concurrents, le 3 octobre.

Le 6 octobre, malgré une pluie battante, qui a duré jusqu'à midi, cinquante-huit exposants nous ont présenté 130 têtes de bétail, bœufs, chevaux, porcs ou brebis.

Dix exposants nous ont présenté seize lots de volailles ou autres animaux de basse-cour.

Deux exposants du canton nous ont présenté 45 machines, appareils, outils ou instruments divers applicables à l'agriculture, seize machines ou appareils divers, nous ont été envoyés par la société d'agriculture de Cahors.

Six exposants nous ont présenté une vingtaine d'objets provenant de nos industries locales, et dont quelques-uns ont excité l'admiration des visiteurs.

Trente-deux exposants nous ont présenté des produits agricoles très nombreux, très variés, remarquables par leurs qualités. Parmi ces produits figurent trente échantillons de vins.

La distribution a eu lieu à trois heures, par une des plus belles journées de la saison; après la séance, une superbe cavalcade a parcouru la ville; le soir elle s'est rendue de nouveau sous les fenêtres de la maison de M. Demeaux, président du comice, et là les membres et la cavalcade ont chanté plusieurs couplets avec accompagnement de leur musique; ce petit concert improvisé produisait au cœur de notre ville un effet magique. Tout s'est passé avec un ordre parfait; nous n'avons pas à signaler le moindre accident.

La journée du dimanche a été inaugurée par une distribution de pain aux pauvres.

Jamais les habitants de Puy-l'Évêque n'avaient été témoins d'une pareille fête.

M. Demeaux a prononcé à la distribution des primes, le discours suivant :

Messieurs,

Au mois de juin 1863, nous étions assemblés dans une enceinte voisine pour chercher à organiser ensemble la création d'un Comice agricole cantonal.

Aujourd'hui, 9 octobre 1864, nous voilà réunis pour distribuer déjà des récompenses, des encouragements; nous avons dans quelques mois à peine atteint le niveau des Sociétés agricoles qui comptent vingt années d'existence; nous allons proclamer dans un moment, environ quarante lauréats, au nombre desquels figurent des personnes appartenant à des cantons voisins et que nous avons cru devoir récompenser suivant leur mérite, sans toutefois, pour cette année du moins, les faire concourir avec les candidats de notre canton.

La présence au milieu de nous, Messieurs, du premier Magistrat du département, qui a bien voulu accepter la présidence de cette solennité agricole, celle de M. le comte Murat, notre honorable député, vous démontre mieux que je ne pourrais vous l'exprimer par des phrases, l'importance de l'institution que nous inaugurons aujourd'hui, et qui doit, à la bienveillante intervention de M. le comte Murat, d'être placée sous le patronage de l'Empereur, et soutenue par le ministre de l'agriculture. Je saisis avec bonheur l'occasion qui m'est offerte de manifester publiquement, au nom de tout le canton, des sentiments de respectueuse gratitude à l'Empereur et à son Gouvernement pour les généreux encouragements qui

1,500 chevaux et de 800 fantassins, a attaqué le général Jolivet, le 30 septembre, près d'El-Beida. Il a été repoussé avec des pertes considérables. Le général Jolivet a eu 86 tués. Les dernières nouvelles annoncent que Si Lala est en retraite vers le Sud.

Le général Deligny est entré en opération le 1er octobre.

CONVENTION ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

Leurs Majestés l'Empereur des Français et le roi d'Italie, ayant résolu de conclure une convention, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français : M. Drouyn de Lhuys, sénateur de l'Empire, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur et de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, etc., etc., son ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères ; Et Sa Majesté le roi d'Italie :

M. le chevalier Constantin Nigra, grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, grand officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, etc., etc., son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur des Français ; Et M. le marquis Joachim Pepoli, grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc., son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies :

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père, et empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire.

Art. 2. La France restituera ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans.

Art. 3. Le gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité tant à l'intérieur que sur la frontière de ses Etats, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le gouvernement italien.

Art. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise.

Art. 5. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi et témoignage de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue du cachet de leurs armes.

Fait double à Paris, le quinzième jour du mois de septembre de l'an de grâce mil huit cent soixante-quatre.

(L. S.) Signé : DROUYN DE LHUYS. NIGRA. PEPOLI.

Protocole faisant suite à la convention signée à Paris entre la France et l'Italie, touchant l'évacuation des Etats pontificaux par les troupes françaises.

La convention signée, en date de ce jour, entre leurs Majestés l'Empereur des Français et le roi d'Italie n'aura de valeur exécutoire que lorsque S. M. le roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera ultérieurement déterminé par sadite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois, à dater de ladite convention.

Le présent protocole aura même force et valeur que la convention susmentionnée. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps que celles de ladite convention.

Fait double à Paris, le 15 septembre 1864.

(L. S.) Signé : DROUYN DE LHUYS. NIGRA. PEPOLI.

DÉCLARATION.

Aux termes de la convention du 15 septembre 1864 et du protocole annexé, le délai pour la translation de la capitale du royaume d'Italie avait été fixé à six mois à dater de ladite convention, et l'évacuation des Etats Romains par les troupes françaises devait être effectuée dans un terme de deux ans à partir de la date du décret qui aurait ordonné la translation.

Les plénipotentiaires italiens supposaient alors que cette mesure pourrait être prise en vertu d'un décret qui serait rendu immédiatement par S. M. le roi d'Italie.

errant dans la campagne.

Après d'un taillis deux jeunes amants s'entretenaient :

« Lucette! ma chère Lucette! tu n'as donc pas cessé de m'aimer puisque tu pleures; va, il n'a pas dit vrai, l'ainé Bernadelle. Il a arrangé ça avec mon père; mais je n'épouserai jamais Jeanne Claire. Tu sais bien que je n'aime que toi, ma Lucette; et, puisque tu as encore de l'amitié pour moi... »

« Avant que la jeune fille eût le temps de crier: Bassou! celui-ci s'empara de ses mains et les portait, riant et pleurant, à ses lèvres. Au même instant le canon d'une arme à feu s'abat-tait sur la haie, à vingt pas du jeune couple; la campagne retentissait d'une formidable explosion, et le baiser commencé s'achevait dans la mort. »

Bardou n'avait pu faire partager son amour à Lucette, il se vengeait en tuant son rival. Trois mois plus tard sa tête tombait sur l'échafaud.

Un an jour par jour après la mort du vieux laboureur, Lucette prit le voile au couvent des Ursulines de Montpezat, à trois lieues du village de Flaungnac, sous le nom de sœur Saint-Am-

talie. Dans cette hypothèse, le point de départ des deux termes eût été presque simultané, et le gouvernement italien aurait eu, pour transférer sa capitale, les six mois jugés nécessaires.

Mais, d'un côté, le cabinet de Turin a pensé qu'une mesure aussi importante réclamait le concours des Chambres et la présentation d'une loi; de l'autre, le changement du ministère italien a fait ajourner du 5 au 24 octobre la réunion du Parlement. Dans ces circonstances, le point de départ primitivement convenu ne laisserait plus un délai suffisant pour la translation de la capitale.

Le gouvernement de l'Empereur, désireux de se prêter à toute combinaison qui, sans altérer les arrangements du 15 septembre, serait propre à en faciliter l'exécution, consent à ce que le délai de six mois pour la translation de la capitale de l'Italie commence, ainsi que le délai de deux ans pour l'évacuation du territoire pontifical, à la date du décret royal sanctionnant la loi qui va être présentée au Parlement italien.

Fait double à Paris, le 3 octobre 1864.

Signé : DROUYN DE LHUYS. NIGRA.

Le ministre des affaires étrangères au baron de Malaret, à Turin.

Paris, le 23 septembre 1864.

Monsieur le baron, vous savez que le gouvernement de l'Empereur s'est décidé à entrer dans un arrangement avec le cabinet de Turin pour déterminer les conditions auxquelles pourrait être effectuée l'évacuation de Rome par nos troupes. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte de la convention qui a été signée à cet effet, le 15 de ce mois, entre les plénipotentiaires de S. M. le roi d'Italie et moi; cette convention a reçu les ratifications de l'Empereur et du roi Victor-Emmanuel.

Je crois utile de rappeler brièvement quelques-unes des circonstances qui ont précédé la conclusion de cet acte important, et de vous indiquer en même temps les motifs qui ont déterminé le gouvernement de l'Empereur à se départir de la fin de non-recevoir qu'il avait dû opposer jusqu'ici aux suggestions du gouvernement italien.

Appelé à m'expliquer au mois d'octobre 1862 sur une communication du cabinet de Turin qui, en affirmant le droit de l'Italie sur Rome, réclamait la remise de cette capitale et la déposition du Saint-Père, j'ai dû refuser de le suivre sur ce terrain et déclarer, au nom de l'Empereur, que nous ne pouvions nous prêter à aucune négociation qui n'aurait pas pour objet de sauvegarder les deux intérêts qui se recommandent également à notre sollicitude en Italie, et que nous étions bien décidés à ne pas sacrifier l'un à l'autre. Après avoir franchement exposé ainsi à quelles conditions il nous serait possible de prendre en considération les propositions qu'on croirait devoir nous faire ultérieurement, nous avons ajouté qu'on nous trouverait toujours prêts à les examiner quand elles nous paraîtraient de nature à nous rapprocher du but que nous voulions atteindre. C'est dans cet esprit que nous avons accueilli les diverses ouvertures qui nous ont été faites depuis, bien qu'elles ne répondissent pas assez complètement à nos intentions pour servir de bases à un arrangement acceptable.

Nous suivions en même temps, avec un grand intérêt, les progrès qui se manifestaient dans la situation générale de l'Italie. Le gouvernement italien compréhensif avec résolution et persévérance les passions anarchiques, déjà affaiblies par l'effet du temps et de la réflexion. Des idées modérées tendaient à prévaloir dans les meilleurs esprits et à ouvrir la voie à des tentatives sérieuses d'accommodement. C'est dans ces circonstances favorables que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est décidé à une grande résolution. Préoccupé de la nécessité de donner plus de cohésion à l'organisation de l'Italie, il nous a fait part des motifs politiques, stratégiques et administratifs qui le déterminaient à transférer sur un point plus central que Turin la capitale du royaume. L'Empereur, appréciant toute l'importance de cette résolution, et tenant compte à la fois des considérations que je viens de rappeler et des dispositions conciliantes manifestées par le cabinet de Turin, a pensé que le moment était venu de régler les conditions qui lui permettraient, en assurant la sécurité du Saint-Père et de ses possessions, de mettre fin à l'occupation militaire des Etats Romains. La convention du 15 septembre répond, selon nous, à toutes les nécessités de la situation respective de l'Italie et de Rome. Elle contribuera, nous l'espérons, à hâter une réconciliation que nous appelons de tous nos vœux et que l'Empereur lui-même n'a cessé de recommander dans l'intérêt commun du Saint-Siège et de l'Italie.

Aussitôt que le progrès de la négociation a permis d'en espérer le succès, j'ai eu soin de faire part à

broise. Elle y est morte en odeur de sainteté, il y a aujourd'hui cinq ans.

Le plan de ce petit livre est très-bien conçu, et son exécution se poursuit simple, sans prétention, toujours vraie, toujours naturelle.

C'est un roman de mœurs que M. Goudall a voulu nous donner, et ses tableaux, pris sur nature, sont parfaits de vérité.

Nous avons surtout fort goûté un petit chapitre intitulé : Dialogue à la fontaine :

« Ah! ne te truffe pas de moi... Pourquoi ne m'as-tu pas épousée, Bassou? Je me mariai par dépit, vois-tu... Le Borgne! Je ne puis tant seulement pas le sentir, et la vraie vérité, c'est que je me suis mise en enfer. »

C'est bien la naïveté de nos paysans, c'est bien le portrait de la jeune villageoise, aveuglée par la passion, qui ne sait rien dissimuler, qui a besoin de tout dire... C'est un peu primitif, un peu brutal, sans doute, mais c'est vrai. Une description du Quercy, en tête de la deuxième partie, a aussi attiré notre attention; elle nous paraît heureuse. L'auteur a trouvé un mot très-poétique pour désigner notre bon vieux pays de chênes qui sera tout fier, sans doute, de s'ap-

la cour de Rome des considérations auxquelles nous avions obéi dans cette circonstance, et j'ai adressé à l'ambassadeur de S. M. la dépêche dont vous trouverez ci-joint copie. Je me suis empressé de lui annoncer la signature de la convention et de lui en faire connaître les clauses, pour qu'il en informe le gouvernement de Sa Sainteté.

J'espère que la cour de Rome appréciera nos motifs et les garanties que nous avons stipulées dans son intérêt. Si, au premier abord, elle était disposée à voir d'un œil peu favorable les arrangements que nous venons de conclure avec une puissance dont la sépare encore le souvenir de récents griefs, la signature de la France lui donnera du moins, nous n'en doutons pas, la certitude de la loyale et sincère exécution des engagements du 15 septembre.

Agréé,

DROUYN DE LHUYS.

Revue des Journaux

Moniteur. — On écrit de New-York, le 23 septembre :

On a aujourd'hui des renseignements positifs en ce qui concerne la victoire que Sheridan a remportée le lundi 19 septembre sur le général Early. C'est aux environs de Winchester qu'a eu lieu cette bataille, qui a coûté aux confédérés plusieurs milliers de prisonniers, un certain nombre de canons et de drapeaux, et ce qui sera pour eux une perte encore plus sensible, cinq ou six de leurs meilleurs généraux. Après cet échec, les troupes du Sud ont dû se retirer sur Strasbourg et s'y retrancher à la hâte; elles ont déjà eu un premier assaut à y soutenir.

La nouvelle de la bataille de Winchester a produit dans le Nord une assez vive sensation, et a naturellement été accueillie avec enthousiasme. Les partisans de M. Lincoln s'en montrent particulièrement heureux, car ils sont convaincus que le succès de Sheridan augmente les chances électorales du président actuel, qui d'ailleurs est devenu, par suite de la retraite des généraux Fremont et Cochrane, le seul candidat du parti républicain. Dégagee des candidatures qui ne présentaient pas de chances sérieuses de réussir, la lutte présidentielle est donc aujourd'hui simplifiée; elle est uniquement entre M. Lincoln, républicain conservateur se présentant au pays avec un programme radical, et le général Mac-Clellan, démocrate de la guerre, porté, comme on sait, par la convention de Chicago, avec un platform qui ont rédigée les démocrates de la paix.

Le Siècle écrivait il y a deux jours : On a garanti Rome contre une attaque extérieure, on ne l'a pas garantie contre une révolution intérieure.

La France réfute en ces termes, par l'organe de M. Garcin cette opinion du Siècle :

La France aurait ainsi livré aux hasards d'une émeute le pouvoir qu'elle arrachait aux périls d'une invasion étrangère. Il y a là une équivoque qu'il faut dissiper. La France, traitant avec l'Italie, ne pouvait pas prévoir l'éventualité d'une révolution intérieure à Rome, mais c'est une erreur de dire qu'elle ne s'en est pas préoccupée; car lors qu'elle propose au Pape des réformes qui lui gagneraient la confiance de ses sujets et l'organisation d'une armée capable de le défendre, n'y a-t-il pas là une double garantie contre un mouvement insurrectionnel?

« Pourquoi supposer ou plutôt proposer une révolution, quand les Romains n'auront aucune raison de le faire, et quand le pape aura, pour la formation d'une armée, le secours puissant de la France? Quel serait le but de cette révolution qu'elle ne pourrait, en aucun cas, ouvrir à l'Italie les portes de Rome? »

Pour extrait, A. Layton.

peler désormais : l'Ecosse française.

M. Goudall soutient en outre un chaleureux plaidoyer contre la coutume, que les chefs de famille ont dans les campagnes, surtout, de se dépoiller au profit de leurs enfants, de la totalité de leurs biens.

Il voudrait, « contrairement à l'article 959 du code civil », que les donations en faveur du mariage fussent révocables pour cause d'ingratitude. Très-généreuse pensée, mais précaution inutile, croyons-nous.

Notre paysan a bien changé! il ne lâche plus ses deniers aussi facilement aujourd'hui. — Que l'exemple du père Ambroise l'ait effrayé ou pour toute autre cause, toujours est-il qu'il se montre intraitable sur la matière. Nous ne saurions mieux finir que par ce fait, dont nous garantissons la véracité :

Un jeune homme arrive chez un paysan de ses parents :

— Ah! te voilà, Pierre? Pla-plasé de te voir; per ma fé!

— Merci, mon oncle.

— Tu viens chercher l'héritage, pécaire; je te le ferai attendre tant que je pourrai, sar-nédi!

LOUIS LAYTON.

ont été accordés dans le courant de cette année au Comice naissant de Puy-l'Evêque, et de vous remercier, vous, Monsieur le Préfet, et vous, Monsieur le Comte, mon très-honoré collègue, de votre concours empressé, que je ne crains pas d'appeler amical et dont la présence à cette fête en est la sanction suprême.

Cette foule qui se presse autour de cette estrade nous démontre aussi que nos populations ont apprécié l'importance et l'utilité d'un Comice agricole, et comment d'ailleurs, pourrions-nous en douter, après les événements que nous avons vu se produire dans la semaine qui vient de s'écouler.

Lundi, 3 octobre, un Concours de labourage avait appelé, sur le domaine de Vinet, près de cinq cents personnes; quarante-quatre laboureurs s'engagent dans la lutte et pour porter l'émulation à son comble, dans ce genre de travail, qui est la manœuvre la plus essentielle de l'agriculture, de riches propriétaires, n'ont pas hésité à entrer en lice, non pas pour disputer à leurs rivaux une récompense, mais pour stimuler le zèle et l'ardeur des concurrents.

Jedii, 6 octobre, lorsque une pluie continue nous avait enlevé tout espoir, de voir s'accomplir le programme de la journée, nous avons vu dès le matin arriver des villages les plus éloignés du canton, et même des cantons voisins, des agriculteurs conduisant leurs bestiaux, apportant leurs produits à cette exposition, dont l'éclat a dépassé et nos prévisions et nos espérances.

Cinquante-huit exposants nous ont présenté cent trente têtes de bétail, bœufs, chevaux, porcs ou brebis.

Dix exposants nous ont présenté seize lots de volailles ou autres animaux de basse-cour.

Douze exposants du canton nous ont présenté quarante-cinq machines, appareils, outils ou instruments divers applicables à l'agriculture, seize machines ou appareils divers nous ont été envoyés par la Société d'agriculture de Cahors, que M. le Président veuille bien agréer ici l'hommage de notre reconnaissance.

Six exposants nous ont présenté une vingtaine d'objets provenant de nos industries locales et dont quelque-uns ont excité l'admiration des visiteurs.

Trente-deux exposants nous ont présenté des produits agricoles très-nombreux, très-variés, remarquables par leurs qualités; parmi ces produits figurent trente échantillons de vins.

Une pareille exposition agricole, Messieurs, doit nous rendre fiers, elle nous prouve que notre vallée du Lot peut prendre rang parmi les contrées les plus fertiles de la France et qu'elle est susceptible encore, d'acquiescer par son industrie un complément de richesse et de prospérité, surtout lorsque cette voie ferrée, que nous attendons avec une légitime impatience, apportera prochainement ses bienfaits au sein de nos populations.

J'ai trouvé, Messieurs, dans un ouvrage, d'un des prélats les plus éminents de notre époque un passage que je vous demande la permission de vous citer tout entier, parce qu'il renferme à lui seul tout un programme.

« L'agriculture, dit-il, est la principale source de richesse pour une nation; la terre contient la vraie fortune de l'homme, le commerce, l'industrie ont aussi leurs trésors dont la circulation est nécessaire aux Sociétés; mais ces trésors sont moins fixes, plus incertains et d'ailleurs ils supposent toujours les premiers, et n'ont de valeur qu'autant que les produits du sol ouvrent et ferment la marche; le froment le vin, ces deux substances mystérieuses, qu'un père de l'Eglise ne craint pas d'appeler la base du corps humain; le soin du bétail qui doit servir à travailler la terre et à nourrir l'homme; la culture de toutes les plantes qui forment un supplément indispensable à l'entretien et à l'alimentation des animaux, le perfectionnement de tous ces instruments que l'homme s'adjoint, comme les bras de sa prévoyante industrie, tel est le vaste domaine de la science agronomique; aussi, l'agriculture doit être considérée comme la vraie nourricière des peuples, parce que en dernier résultat, tout se rapporte dans l'ordre physique à l'alimentation de l'homme et aux soins raisonnables de son corps.

Il était difficile, Messieurs, d'établir avec plus de précision et surtout avec plus d'autorité le rang que doit occuper l'agriculture parmi les branches diverses de l'activité humaine, et cependant nous avons à constater avec douleur une tendance de la génération actuelle, que certains économistes célèbres ont considéré comme un fléau social et qui consiste à fuir les travaux des champs, pour chercher dans d'autres voies une situation qu'on croit meilleure; tandis que l'agriculture manque de bras, les grandes industries, les chemins de fer, les carrières administratives sont encombrés de solliciteurs impatients, dont la plupart ne seront jamais satisfaits, et qui, ayant rêvé des positions qu'ils ne pourront jamais atteindre, consomment les plus belles années de leur vie dans l'oisiveté, quelquefois dans la honte et le déshonneur.

Un des grands personnages de l'antiquité disait: « C'est parmi les cultivateurs que naissent les meilleurs citoyens et les plus braves soldats, ceux qui se livrent à la culture des champs, n'ourdissent jamais de dangereux projets; » en effet, Messieurs, l'homme qui vit dans les campagnes, n'a pas comme l'habitant des villes son esprit tourmenté sans cesse par une ambition sans mesure, par des théories funestes, qui dépassent généralement la force de son intelligence; il s'élève à l'école des grandes et merveilleuses opérations de la nature, qui sont si pleines de sa-

gesse, de sens et de raison; dans ce milieu, rien n'est précipité, tout vient en son temps, chaque chose réussit d'autant mieux qu'on y a mis plus de travail; les mœurs de chaque animal peuvent aussi fournir des leçons de bon sens et de prudence pratique, et il n'est pas jusqu'à la petite fourmi industrieuse et prévoyante qui ne soit un excellent modèle de sagesse populaire.

L'agriculture, a dit un penseur célèbre, produit le bon sens et le bon sens touche de près à la vertu.

Les comices agricoles, Messieurs, doivent se donner la mission et avoir pour but de prévenir et de combattre ces tendances funestes que je viens de vous signaler; cherchons à prouver à cette génération qui grandit autour de nous que, dans l'agriculture, il y a une place honorable pour l'intelligence, pour l'instruction, pour des aptitudes diverses. Je dirai presque pour le génie. Ceux d'entre nous qui avons connu cette vie agitée du monde, qui nous sommes heurtés souvent contre les hommes, les choses, les événements, mettons notre expérience voire même nos mécomptes au service de ces jeunes gens, chez lesquels l'imagination tient encore la place de la raison et l'illusion celle de la réalité; faisons tous nos efforts, pour leur faire goûter le bonheur de cette vie champêtre que connaissent le moins ceux qui en jouissent et dont nous apprécions la valeur, nous, par le contraste, par la comparaison, en conservant ainsi à l'agriculture, des bras intelligents; nous lui assurons des progrès rapides et nous donnons des garanties solides à la société.

Les comices agricoles ont encore une autre mission et un autre résultat que je ne puis me dispenser de vous signaler, parce que j'en ai moi-même éprouvé déjà les bienfaits, c'est de procurer l'occasion de se rapprocher à des hommes qui gagnent mutuellement à se connaître et qu'en se connaissant mieux on s'aime et on s'estime davantage.

COMICE AGRICOLE DE PUY-L'EVÊQUE.

CONCOURS CANTONAL.

Espèce Bovine.

Animaux de Reproduction.

Attelage, 10. Vaches races diverses, 9. Vaches bretonnes laitières, 4. Taureaux jeunes, 4.

Espèce Chevaline.

Juments poulinières suitées, 3. Juments poulinières non suitées, 5. Poulains de moins de 3 ans, 8. Pouliches, idem, idem, 4. Chevaux de trait, 2. Mulets (jeunes), 3. Anes (étalons), 2. Anesses, 3.

Espèce Porcine.

Animaux de Reproduction.

Truies suitées, 5.

Animaux de Consommation.

Cochons gras, 2. Cochons en voie de graisse, 5.

Espèce Ovine.

Animaux de Reproduction.

Béliers suités, 2. Béliers non suités, 4.

Animaux de Consommation.

Moutons race commune, (groupe divers), 30. Chèvres laitières, 5.

Volailles et autres animaux de basse-cour.

Poules et coqs, 6 lots. Oies de reproduction, 6. Oies de consommation, 3 lots. Lapins, (6 lots). Pigeons huppés, 2 lots. Pigeons ramiers, 2 lots.

Machines.

Instruments aratoires et machines pour l'agriculture, 51. Pèse liquides, applicables à l'agriculture, 3.

Industrie.

Poterie.

Escalier tournant, (spirale), 1. Dessins, 5. Harnais complet (pour chevaux de luxe), 1. Cafetière à la minute, 1. Couvertures (ouvrages), 2. Briques (9 espèces).

Produits.

Vins (échantillons), 30.

Racines et autres plantes fourragères.

Carottes, Betteraves, Pommes de terre, Citrouilles, Choux.

Plantes potagères.

Carottes, Choux, Chicorée, Ails, Oignons, Concombres, Célerie.

Graines.

Grande luzerne.

Fruits exposés.

Pommes, Poires, Coings, Grenades, Noix, Amandes, Pruneaux.

Un cotonnier né dans le canton.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé aux recteurs la circulaire suivante sur l'exécution de l'arrêté du 13 août, relatif aux étudiants polonais:

« Monsieur le recteur, en vertu d'une décision du 13 août dernier, les jeunes Polonais obligés, par les derniers événements, de chercher un refuge en France, pourront obtenir une exonération de frais d'études dans les facultés de l'Empire.

« Vous voudrez bien, en conséquence, me faire parvenir les demandes qui vous seraient adressées dans ce but, en les accompagnant de toutes les pièces constatant l'identité et les titres des pétitionnaires.

« Lorsqu'il aura été statué sur ses demandes, les étudiants qui auront obtenu l'exonération devront figurer dans les états de produits, à la colonne des non passibles de droits.

« Je vous prie de donner, en ce sens, des instructions à MM. les doyens.

« Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le Ministre de l'Instruction publique,

« V. DURUY. »

Le temps des Fêtes patronales n'est pas encore passé. Dimanche prochain St-Céré célèbre la sienne avec un déploiement de pompe inusité. Les 23 et 24 octobre se sera le tour de Catus, tout est mis en œuvre par les jeunes gens du chef-lieu de canton pour flatter l'œil des nombreux étrangers qui ne manqueront pas de se rendre à la fête.

La mode du travestissement prend de plus en plus racine dans nos contrées. Catus aura, comme St-Céré, sa cavalcade, ses chars allégoriques, ses bals, ses jeux, son feu d'artifice, et, ce que nous voyons avec le plus de plaisir, sa quête pour les pauvres.

Une prime d'encouragement vient d'être accordée par la société agricole de Lauzerte, au sieur Samson, maître greffier de notre département.

Cet agriculteur nous écrit la note suivante:

« Je donne pour conseil aux propriétaires du Lot, de semer le blé le plus tôt possible, bien qu'il ne soit pas encore la saison; ne pas même attendre la lune. Ceux qui suivront cet avis sont sûrs de récolter double; surtout dans les terrains gras et humides. »

« SAMSON. »

Une question de droit des plus intéressantes, à savoir si le privilège prend rang du jour de sa naissance ou du jour de l'inscription, vient d'être résolue en ces termes par la cour impériale de Poitiers:

« Considérant, a-t-elle dit, qu'il est vrai que les privilèges, comme les hypothèques, ne produisent leurs effets de suite sur l'immeuble, de collocation sur le prix, de préférence entre les créanciers qu'autant qu'ils sont, par une inscription, rendus publics à l'égard des tiers intéressés.

« Qu'il est vrai encore que cette publicité ne peut exister que par le renouvellement des inscriptions au bout d'un certain temps, et que la transcription des ventes, qui vaut inscription aux termes de l'article 2108 du Code Napoléon, n'échappe pas à cette loi, mais qu'aucun délai n'a été prescrit dans l'article 2108 à l'inscription du privilège du vendeur;

« Qu'il faut en conclure que cette inscription est toujours légalement prise tant que l'immeuble n'a pas passé dans d'autres mains, ou que l'inscription n'a pas été rendue impossible pour certaines circonstances prévues dans l'art. 2146...;

« Que l'inscription d'un privilège, ainsi régulièrement faite, produit tous les effets prévus par la loi, non à compter de sa date, ce qui serait assimiler le privilège à l'hypothèque, mais à la date du droit qu'elle constate et dont la nature est d'être préférée à toutes les hypothèques, même antérieurement inscrites. »

On annonce, pour le 16 octobre, une nouvelle marée qui doit presque atteindre la hauteur de celle du 16 septembre.

Le 20 de ce mois aura lieu la seconde et dernière éclipse de l'année 1864. Elle sera annulaire de soleil. Les personnes qui désireront y assister devront être rendues le 19 courant au soir au Cap de Bonne-Espérance, à Buenos-Ayres, ou dans le golfe du Mexique, seuls endroits où l'éclipse sera visible.

Avis aux amateurs!

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 8 octobre 1864.

SOMMAIRE

L'armée mexicaine. — Revue politique de la semaine. — Courrier de voyage. — Arrivée du maréchal Mac-Mahon à Alger. — Correspondance d'Algérie. — Causerie dramatique. — Les lilas blancs (nouvelle) suite. — Tableaux du Morvan: à propos de la pipée. — M. Ferdinand de Croze. — Les embellissements de Naples. — Mœurs et types d'aujourd'hui: Le garçon de bureau. — Bulletin bibliographique. — Inauguration de la statue du général Pajol. — Etablissement thermal de la frégate la Ville de Paris.

Gravures: Garde impériale mexicaine: Régiment belge Impératrice Charlotte. — Entrée du maréchal Mac-Mahon à Alger. — Colonne sous les ordres du colonel Pechot, opérant contre les Ouled-Sidi-Mansour. — Turin. — Florence. — Fac-simile du portrait de S. A. R. la jeune princesse Marguerite de Parme. — Plan général d'un quartier nouveau et d'un palais d'exposition sur la colline de Chiaja, à Naples. — Palais d'exposition à Naples. — Les victimes de la mode, par Bertall (suite). 7 gravures. — Statue du général comte Pajol, inaugurée à Besançon, le 28 août 1864. Echees. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Le Tour du Monde, nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 249^e livraison (8 octobre 1864). Texte: Madagascar à vol d'oiseau, par M. Desiré Charnay. (1862. — Texte et dessins inédits.) — Voyage à Java, par M. de Molins (1853-1861. — Texte et dessins inédits). Rédigé et mis en ordre par M. F. Coppée. — Neuf dessins de E. de Berard, Bida, Catenacci et de Molins. Bureaux à la librairie de L. Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 77, à Paris.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 9 octobre 1864.

15 Versements, dont 4 nouveaux 2,402^{fr} »

11 Remboursements, dont 1 pour solde 4,062 83

Pour la chronique locale: A. LATTOU.

Départements.

Les funérailles de Jasmin ont eu lieu vendredi, à dix heures du matin, au milieu d'un immense concours d'assistants. Toute la ville était sur pied pour saluer ces cendres illustres et leur faire une solennelle conduite au champ du repos.

L'administration municipale, s'inspirant du sentiment public, avait décidé de prendre à sa charge les frais des obsèques. La cérémonie a été, à tous égards, belle et imposante.

Toutes les autorités et les principaux fonctionnaires présents à Agen, étaient réunis autour du cercueil, sur lequel avaient été placées la couronne d'or offerte naguère à Jasmin par ses compatriotes, sa croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et celle de Saint-Grégoire-le-Grand. La compagnie des sapeurs pompiers et un détachement de troupe de ligne, commandé par un officier, formaient la haie.

En avant du char marchaient, tenant les cordons du drap funèbre, M. Féart, préfet, M. Henri Noubel, député et maire d'Agen; M. le général Ressayre; M. Bouet, président de chambre; M. de Laffore, ingénieur en chef, en retraite; et M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts.

Un second drap funèbre était porté par six coiffeurs, dont la corporation a compté autrefois Jasmin dans ses rangs.

L'office funèbre a été célébré dans l'église Saint-Hilaire, puis l'immense cortège s'est dirigé vers le cimetière. Après les dernières prières de l'Eglise, trois discours ont été prononcés successivement par MM. Noubel, Capot, et Magen, et ont rendu un touchant hommage à la mémoire du poète et de l'homme de bien.

Pour extrait: A. LATTOU.

Correspondance.

Paris, 11 octobre.

La cour devant s'installer la semaine prochaine à Compiègne, le conseil des ministres s'est assemblé pour la dernière fois à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

— M. Jenteur, nommé Conseiller d'Etat, conserve les fonctions de secrétaire-général du ministère de l'Instruction publique.

— La Patrie annonce que le gouvernement vient de mettre à l'étude plusieurs projets économiques qui seront soumis à la prochaine session. Quant au budget et à l'adresse, il n'y a pour le moment rien de fondé dans les suppositions auxquelles la Patrie s'est livrée. Nous y reviendrons nous-mêmes au premier jour.

— M. de Lamartine va publier une étude politique sur les dernières années de la Restauration. Ce livre a pour titre *Le ministère Martignac*.

— On a répandu le bruit que Mgr Darboy, archevêque de Paris se rendait à Rome chargé, d'une mission pour le Souverain Pontife. Nous croyons pouvoir dire que cette nouvelle est sans fondement.

— Hier samedi, les marchés aux grains et farines se sont tenus, dans le rayon de Paris, plus fermes que la semaine précédente.

Nadar est de retour à Paris; mais son ballon est resté à Bruxelles. Le célèbre aéronaute se propose d'effectuer prochainement une ascension à Anvers.

Pour extrait: A. LATTOU.

Bulletin Commercial.

Bien que le battage soit actif, et les places largement approvisionnées, les prix se maintiennent sur les céréales, tant à Paris qu'en province. Il est permis de conclure de ce fait que la baisse est arrêtée et que les mercuriales actuelles seront, à moins de circonstances imprévues la règle pour la campagne d'hiver. Ce que l'exportation pourra enlever au marché intérieur ne modifiera pas sensiblement la situation, les réserves étant assez fortes pour parer à tous les besoins.

A l'étranger comme en France, les cours sont stationnaires.

Encore quelques jours, et les vendanges seront terminées. En général, la cueillette a dépassé les espérances; mais la qualité laisse à désirer dans beaucoup de vignobles. Ainsi s'explique la bonne tenue des cours sur les vins vieux plus demandés qu'offerts à Bercy et à l'Entrepôt.

On demeure incertain au sujet de la récolte des betteraves, et cette incertitude tient les

cours dans la fermeté, soit pour le sucre, soit pour les alcools. Les 3/6 font 76 fr. (l'hectol.) au disponible. Les Languedoc 90 fr. Bonne tenue quant aux eaux-de-vie dans les Charentes.

Le marché aux huiles a de l'activité, comme tous les ans à l'époque actuelle. On traite de 111 à 112 (les 100 kil.) pour le disponible.

La semaine a été mouvementée à l'égard du bétail. Lundi, à Sceaux, vente facile et avantageuse pour toutes les sortes (1,600 bœufs, 16,000 moutons), jeudi, à Poissy, 16,000 moutons encore, mais 2,800 bœufs. Par conséquent, baisse sur le gros bétail et fermeté sur le petit. Il a paru à La Chapelle 3,563 porcs; leur placement s'est fait sans hésitation avec reprise de 02 cent. par kilo, soit 1,14 pour la moyenne qualité.

La boucherie ne se pourvoit pas sans difficulté en province, ce qui s'explique par le peu d'abondance et la cherté des fourrages. Les foires et marchés sont cependant un peu mieux garnis qu'en septembre. La hausse est présumée pour le début de l'hiver.

Pour extrait : A. Laytou.

Faits divers.

M. Babinet vient de découvrir le moyen de faire la cuisine sans feu. Il a soumis à l'Académie des sciences le résultat d'une série d'expériences d'après lesquelles il suffit d'enfermer les aliments que l'on veut faire cuire, pot au feu, légumes, fruits, etc., dans un vase noir complètement et recouvert de plusieurs vitres superposées. L'action du soleil se multiplie en passant par ces verres, et on peut arriver très-facilement à mettre ainsi l'eau en ébullition.

La saveur des mets, dit le savant, est plus succulente.

Un journal publie une notice curieuse sur le nombre de personnes que peuvent contenir les églises les plus vastes de l'Europe. Voici quelques chiffres qu'on lira avec intérêt : Saint-Pierre, 54,000; cathédrale de Milan (le Dôme), 37,000; St-Paul de Rome 25,000; Sainte-Sophie de Constantinople, 23,000; Notre-Dame de Paris, 21,000; cathédrale de Pise, 13,000; Saint-Marc de Venise, 7,000, etc., etc.

Un industriel de Londres vient de concevoir le plan d'une spéculation particulièrement bizarre. Il a remarqué que les personnes malades de la poitrine ne peuvent pas toutes se rendre dans les pays chauds, où elles retrouveraient la santé, à Madère, à Alger, à Naples, en Egypte. Il a imaginé de choisir une contrée, en Angleterre même, assez vaste pour contenir des hôtels, des maisons, des villages, des parcs, des jardins, des églises, et d'envelopper le tout dans un châssis vitré. Là, grâce à des systèmes de calorifères, il établirait un printemps éternel : le pays de Cocagne de la santé sous verre.

Certificats Tures 6 % consolidés.

REMBOURSEMENT A 500 FRANCS PAR TIRAGES ANNUELS EN 22 ANS
Intérêts annuels, 30 francs pour f. 300, prix actuel.
La Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas à Amsterdam et à Paris, 8, rue Drouot, délivre ces certificats au prix de f. 300, jouissance du premier juillet. Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au Crédit de ladite Banque des Pays-Bas, et on recevra les titres francs de port contre envoi du Reçu.

PRENDRE AUJOURD'HUI

(Tirages irrévocablement en novembre) chez tous Libraires, Débitants de tabac, billets à 25 c. de ces trois Grandes loteries autorisées.

Capital (ensemble) 2,375,000 francs.
(Tous lots immédiatement payés en espèces.)
LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1,500,000 fr.)
603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c.
LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs.)
310 Lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.
LOTÉRIE MUNICIPALE DE ST-CLOUD.

Garanties complètes : tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Si dans notre ville on ne trouve plus de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis de ces trois Grandes Loteries.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
8 octobre Deilles (Rose), rue du Pot.
9 — Richard (Françoise), rue Mordaigne.
9 — Génibre (Marie-Jeanne), à Lacapelle.
10 — Alrant (Marie) naturelle eul de sac L'A-reigné.
Mariages.
11 — Valette (Pierre), propriétaire cultivateur, et Course (Henriette), sans prof.,
Décès.
9 — Pouzergues (Marie-Anna), 1 ans, rue Cossé.

- 9 — Périé (Catherine), sans prof., 69 ans, rue Pellegry.
- 11 — Lacombe (Marie-Jeanne), sans prof., 76 ans, rue coin-de-Lastié.
- 11 — Hilbert (Rose-Marguerite), 15 mois, place Impériale.

CARTE DÉPARTEMENTALE.

Le préfet du Lot fait connaître que des exemplaires de la Carte Départementale en quatre feuilles, dite de l'Etat-Major, propriété du Département, sont mis en vente.

Le prix de l'exemplaire est fixé, par délibération du Conseil général, à 5 francs.

S'adresser au bureau des Travaux Publics, à la Préfecture.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
10 octobre 1864.			
3 pour 100	65 20	»	»
3 p. % emprunt de 1864	65 20	»	»
4 1/2 pour 100	91 90	»	»
11 octobre.			
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864	65 30	»	»
3 pour 100	65 25	»	»
4 1/2 pour 100	92 00	»	»
12 octobre.			
au comptant :			
3 pour 100	65 40	»	»
4 1/2 pour 100	92 20	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

LE PETIT J^{ne}
Rue de la Liberté, à Cahors.
ÉPICERIES | PORCELAINES
COMESTIBLES | CRISTAUX

LAMPES ET HUILE
DE
PETROLE
AMÉLIORATIONS
DES
VINS,
DES
Eaux-de-vie,
DES
RHUMS,
DES
LIQUEURS
D'ULYSSE ROY
(DE POITIERS)

Demande de Représentant.
Une des principales maisons de commerce en VIN DE CHAMPAGNE demande un représentant à la COMMISSION pour la vente de ses vins. — Ecrire à T. A. H. Poste restante à Aij (Marne).

LA PULVERINE D'APPERT
le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infailible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin (c'est 12 cent. 1/2 par hectolitre!) — par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des CONSERVES ALIMENTAIRES, rue de la Mare, n° 75, à Paris.

Compagnie Coloniale
ÉTABLISSEMENT MODÈLE
pour la Fabrication spéciale
DES
CHOCOLATS
DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.
ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132
Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

Maladies Chroniques.
vices du sang, cancers du sein epilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.
On ne paie qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance. Affranchir.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : A. NEFFTZER
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION
ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'« Histoire d'une bouchée de pain », et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.
En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.
Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.
Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM
D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER
DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE
DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES
DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :
A Cahors, Vinel; — Figear, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne.

Intitut complémentaire des études classiques
à Toulouse, grande rue Matabiau, 29, sous la direction de
29^{me} ANNÉE. **M. L. Assiot.** 29^{me} ANNÉE.
Licencié ès-sciences mathématiques, professeur de géométrie, géométrie descriptive et stéréotomie à l'Ecole des beaux-arts et des sciences industrielles, à Toulouse, chef d'institution.
ÉTUDES CLASSIQUES. — BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. — BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES.
ÉCOLES : Polytechnique, Normale Supérieure, Centrale, Militaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, des Mines, etc.
BACCALAURÉATS (plus de 800 admissions). — Ouverture des cours le 10 octobre.
Lettres : Internat, 1,150 fr., demi-pension, 850 fr., externat 300 fr.
Sciences — 1,200 — 900 — 350
Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.
ÉCOLES SPÉCIALES (Plus de 160 admissions). — Ouverture des cours, le 3 novembre. — Internat 1,075 fr., demi-pension, 775 fr., externat 225. Voir prospectus.

LE CHOCOLAT-MENIER
se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive, naturellement de la position spéciale de la maison MENIER.

- 1^o — Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux mêmes de production, y cultivent ou choisissent les meilleures espèces.
- 2^o — Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3^o — Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle : l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement : si elle cultive ou récolte elle-même, si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si enfin elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché les qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.
A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours, dans de justes limites le prix de ses Chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

Le propriétaire gérant, A. LAYTOU.